



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le préfet de la Loire-Atlantique

Le président du conseil départemental
de Loire-Atlantique

Nantes, le

**Comité départemental de l'eau en Loire-Atlantique
réunion du 30 mars 2021
Compte-rendu**

Participants : voir liste annexée

M. Didier MARTIN, Préfet de la Loire-Atlantique et M. Philippe GROsvALET, Président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique, ouvrent la séance à 9 h 30.

Introduction

M. le préfet remercie les membres du Comité départemental de l'eau en Loire Atlantique pour leur présence à cette troisième réunion et passe la parole à M. GROsvALET, Président du Conseil Départemental.

M. GROsvALET remercie M. le Préfet pour sa présence et salue les membres du Comité. Il rappelle que la Loire Atlantique est le 2ème territoire en France en surface d'eau. 99 % des masses d'eau sont en mauvais état écologique et ce n'est pas satisfaisant. Des actions efficaces doivent être mises en place. Une multitude d'acteurs locaux est impliquée et chacun a sa part de responsabilité. Les causes de la mauvaise qualité de l'eau sont multifactorielles. Il convient d'agir collectivement sur toutes les échelles de territoire et sur toutes les causes. Ce Comité départemental est un lieu d'échange, d'évaluation et d'action.

Le Département de Loire Atlantique est aux côtés de tous les acteurs pour agir résolument vers une amélioration de la qualité de l'eau. Elle est vitale pour la vie humaine, pour la biodiversité et pour les activités économiques sur l'estuaire de la Loire. Au-delà de la qualité, depuis quelques années, le territoire est aussi confronté à un problème de quantité. Cette pénurie d'eau doit aussi alarmer et faire agir en conséquence.

M. le préfet salue l'engagement du Conseil départemental de Loire-Atlantique sur cette politique prioritaire. Il se réjouit que l'ensemble des acteurs publics soit mobilisé autour de la reconquête de la qualité de l'eau. 99 % des masses d'eau en Loire Atlantique sont en mauvais état. Ce chiffre est à mettre en rapport avec l'objectif défini par la Directive-cadre sur l'eau de 2000 qui fixait un objectif de bon état à hauteur de 39 % pour l'année 2021. La tâche est importante. Une amplification du travail est nécessaire et est à l'œuvre.

Le département présente un certain nombre de caractéristiques qui peuvent expliquer cet état très dégradé. Il compte de nombreux fleuves côtiers à faible débit et qui tarissent dès le début de l'été, à la

fois sous la pression des faibles précipitations estivales et parfois de l'irrigation. Par ailleurs, l'attractivité du département est un autre facteur. Avec le dynamisme économique, ces dernières années, 17 000 habitants supplémentaires sont accueillis chaque année. Une pression urbaine, périurbaine et rurale en résulte. Ce facteur pèse sur l'artificialisation des sols. Cette pression démographique pèse aussi sur les milieux naturels et sur la ressource en eau. Ce dynamisme démographique s'accompagne d'un dynamisme économique. En outre, la diversité de l'agriculture en Loire-Atlantique est un facteur de pression supplémentaire.

Face à ce constat, la mobilisation des acteurs et partenaires de la politique de l'eau est absolument indispensable. La capacité d'adaptation et d'innovation est souvent présentée comme une marque de fabrique de la Loire Atlantique. Il faut mettre en œuvre un travail collaboratif sur cette politique de l'eau. Les objectifs du Comité sont clairs pour l'ensemble des participants : fédérer l'ensemble des acteurs ; mobiliser des ressources financières et réglementaires au service des projets ; impulser et accélérer des projets concrets pour apporter des améliorations significatives et identifier les éventuels blocages. Ces objectifs s'inscrivent dans des stratégies articulées entre elles. La stratégie nationale est issue des récentes Assises de l'eau. La stratégie régionale sera évoquée dans le cadre du plan d'action pour la reconquête de la ressource en eau élaborée conjointement par l'État et la Région afin de traduire les engagements qui avaient été pris en février 2019 lors de la signature du Contrat d'avenir. Il s'agit d'un véritable pacte régional pour la gestion de ressource en eau. Des moyens très importants sont mobilisés par l'Agence de l'eau, par l'État dans le cadre du plan de relance, par le Conseil régional et l'ensemble des acteurs. L'idée est de permettre aux acteurs qui ont des actions concrètes à mettre en œuvre de pouvoir le faire.

Le rôle de l'Agence de l'eau Loire Bretagne est souligné. Elle fédère et coordonne l'ensemble des financements apportés par l'État, le Conseil départemental et le Conseil régional.

M. GROSVALET évoque enfin la situation particulière de l'agriculture en rappelant qu'il s'agit d'une activité essentielle pour le département. Ce sont plus de 4 400 exploitations dans des domaines de production extrêmement variés. Elle met en valeur plus de 64 % de la surface du département. C'est avec les agriculteurs et les structures agricoles, avec leurs représentants et leurs techniciens que les solutions de demain seront construites pour améliorer la qualité des masses d'eau.

M. le Préfet passe la parole à M. PERRION.

1. Point sur l'action de la Région et la conférence ligérienne de l'eau

M. PERRION, vice-président du Conseil régional salue l'ensemble des présents. Il rappelle que M. COUTURIER et M. HERVOCHON sont des acteurs importants du territoire sur le vaste champ des actions dans le domaine de l'eau. Il les remercie du travail réalisé au cours de ces dernières années.

La Région a souhaité s'investir pleinement dans la restauration et dans la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. L'animation de la politique de l'eau est une prise de compétence qui date de décembre 2020. Le Conseil régional souhaite donner des moyens aux structures pour mettre en œuvre leurs programmes. Plus de 46 millions d'euros sont inscrits au Plan eau dans le cadre du contrat d'avenir. Le Conseil régional a aussi pour ambition d'être le soutien, avec la Conférence ligérienne de l'eau où le Comité ligérien. Il souhaite également expérimenter, dans le cadre du projet Life Revers'eau ou l'appel à projet Captages.

L'ensemble des Comités départementaux de l'eau auront pu être saisis et entendus au sujet du Pacte de gestion de la ressource en eau. Une synthèse des échanges des 5 CD Eau au sujet du Pacte sera présentée à la conférence ligérienne du 6 avril prochain.

S'agissant des captages d'eau potable, la Région s'est également impliquée avec l'État dans l'élaboration de la stratégie régionale sur les captages prioritaires. Elle a lancé un appel à projets pour soutenir des projets concourant à l'amélioration de la qualité de la ressource en eau. Plusieurs axes ont été identifiés dont un axe sur le foncier. L'appel à projets se terminera le 16 avril. Le projet de restauration du lit de la Loire sera présenté lors de la prochaine session du prochain Conseil régional. L'enquête publique débutera le 1^{er} avril et se terminera le 7 mai. Dans le SRADET, 11 sujets sont obligatoires. Une 12^{ème} action a été inscrite : l'axe eau.

M. PERRION estime qu'il faut que tous les acteurs travaillent dans la même direction. L'eau est une ressource qu'il faut préserver, notamment pour les générations futures.

2. Les politiques de l'Agence de l'eau

Mme DORE, directrice de la délégation Maine-Océan de l'AELB, présente un bilan de l'année 2020 et dresse les perspectives pour les deux années à venir. Le bilan présenté porte sur l'avancement des démarches territoriales. Ces démarches sont privilégiées pour la mise en œuvre des actions de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que la gestion équilibrée de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique.

Deux outils de contractualisation existent :

1) Le contrat territorial eau est porté par l'Agence de l'eau, la Région des Pays de la Loire, le Département et l'État. Il permet aux maîtres d'ouvrage de mener des actions ambitieuses de reconquête de la qualité de l'eau et du milieu aquatique. Sur l'année 2020, la mobilisation a été forte. Il n'y a pas eu d'arrêt dans les démarches de contractualisation. Pour la première année de mise en œuvre de ce contrat, dans un contexte de crise sanitaire, un certain nombre de chantiers n'ont pas pu se réaliser. L'Agence réfléchit, avec les différents maîtres d'ouvrage, à la reprogrammation des actions sur les deux dernières années des contrats. Sur l'année à venir, 5 nouveaux contrats sont programmés. 2 d'entre eux sont déjà passés devant le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau. 3 contrats avenir seront présentés au mois de juin. Le programme de rééquilibrage du lit de la Loire est dans l'attente de son autorisation. Ce programme mobilisera des financements très importants de l'Agence de l'eau et de la Région Pays de la Loire (42 millions d'euros). Les trois captages prioritaires du nord Loire rejoindront le programme d'actions mené à l'échelle du Bassin Versant de l'Erdre. Pour 2022, l'agence prépare le contrat avec le Syndicat du bassin versant de Grand Lieu et celui du littoral sud estuaire.

Une dynamique très forte est aujourd'hui engagée ce qui permet d'avoir une couverture très large de démarches territoriales sur le département de la Loire Atlantique. Le même constat est fait à l'échelle des Pays de la Loire. 54 millions d'euros sont déjà programmés sur 13 contrats (2020-2022). En moyenne, les accompagnements financiers sont de l'ordre de 70 à 80 % pour les maîtres d'ouvrage. 10 contrats sont prévus sur la période 2021-2023. Par ailleurs, tous les chantiers de simplification se poursuivent avec l'ensemble des partenaires, pour harmoniser toutes les démarches auprès des maîtres d'ouvrage, réaliser des guides et coordonner les actions entre les opérateurs, les services de l'État et les collectivités.

2) Le second outil concerne plus particulièrement les EPCI qui portent la compétence « eau, assainissement, gestion intégrée des eaux pluviales ». L'outil de contractualisation porte sur la même durée (3 ans). L'idée est de définir des priorités pour réduire les pollutions. Un accord avec Cap Atlantique a déjà été passé avec un volet bactériologique. Deux autres accords sont en préparation avec Nantes Métropole et l'Agglomération de Pornic. Sur ces accords de programmation (55 millions d'euros d'investissement et 22 millions d'euros d'aide de l'Agence), il est possible d'obtenir des financements dans le cadre du programme France relance. L'Agence a déjà reçu hier des projets provenant de Cap Atlantique et de la Métropole nantaise.

3. L'approche qualitative des masses d'eau

M. BARBERA, directeur adjoint de la DDTM, intervient pour le Groupe technique n° 2 sur l'amélioration relative à la gestion des ressources en eau. Il rappelle que les masses d'eau sont dégradées (1 % en bon état). Les principaux enjeux qui dégradent la qualité des masses d'eau sont de 4 ordres : l'hydrologie, la morphologie, la continuité des cours d'eau et les phytosanitaires.

Le territoire compte 14 captages dont 5 captages prioritaires. Des DUP ont été signées sur 13 de ces captages. Les autres dossiers sont en révision ou en cours d'étude. Le travail a été relativement important les 6 derniers mois, en particulier en termes d'actions administratives :

- 3 arrêtés sur les aires d'alimentation de captage (AAC) à Nort-sur-Erdre, Saffré et à Val-Saint-Martin.
- 2 arrêtés de dérogation aux limites de qualités ont été pris avec la prescription de plans d'actions : l'un pour Massérac et l'autre pour Nort-sur-Erdre.

Les plans d'actions seront rendus pour le mois de juin.

Pour 2021, les perspectives sont

- l'élaboration des programmes d'action à Nort-sur-Erdre, Saffré et à Val-Saint-Martin ;
- l'évaluation du programme d'action du captage de Machecoul avec pour objectif de proposer des évolutions à partir de 2022 ;
- la finalisation des programmes d'actions de Freigné et Vritz-Candé.

Au cours du 2^{ème} semestre 2021, un travail sera mené sur la continuité écologique. Un bilan sera réalisé sur le premier plan d'actions afin de proposer un deuxième plan d'actions pour les 3 ou 4 prochaines années qui reprendra un certain nombre de barrages et de seuils.

M. le préfet donne la parole à M. BERNIER, Président de Chambre d'Agriculture de la Loire Atlantique.

M. BERNIER rappelle que l'agriculture est un secteur économique important en Loire Atlantique, avec un chiffre d'affaires de 1,2 milliard d'euros. Elle tient la première place régionale en matière d'exportation vers le pays tiers. L'agriculture de Loire Atlantique génère plusieurs milliers d'emplois dans l'agroalimentaire, les services, le transport routier et maritime, le commerce et le tourisme. Les 6 800 chefs d'entreprises agricoles de Loire Atlantique exploitent 440 000 hectares dont 250 000 sont en herbe. Ces prairies sont valorisées par l'élevage essentiellement bovin, surtout laitier, présent sur l'ensemble des territoires du département. Seul l'élevage extensif permet de valoriser les prairies peu productives des 72 000 hectares de marais et de zones inondables à forte valeur écologique. Aux côtés de ces 3 000 éleveurs, la Loire Atlantique compte un millier de chefs d'exploitation en viticulture, maraîchage et culture spécialisée. Enfin, le département est le troisième en France pour la surface en agriculture biologique avec 60 000 hectares.

Ces 6 800 chefs d'entreprises agricoles, en exerçant leur métier, confortent leur rôle nourricier de l'agriculture. La crise de la Covid-19 et le confinement du printemps dernier ont permis de faire prendre conscience, aux consommateurs, que la fourniture de denrées alimentaires pouvait être fragile. Cette crise met en lumière la notion de souveraineté alimentaire et la nécessité de conforter les productions locales, sans opposer les systèmes pour réduire la dépendance à certains produits importés. La ferme France se réduit en surface, en nombre d'exploitants et en cheptels. Cela amène, dans les assiettes des concitoyens, de plus en plus de denrées alimentaires importées, produites dans des conditions souvent très éloignées des standards français. En confortant la production locale française, la traçabilité et la qualité sont renforcées. De fait, la France possède l'un des meilleurs systèmes de sécurité sanitaire des aliments au monde.

Il invite les élus à arrêter de stigmatiser les agriculteurs et d'accabler l'agriculture française. Il est regrettable d'associer systématiquement les activités agricoles au mauvais état des masses d'eau. Les données qui permettent d'évaluer cet état montrent que la situation n'est pas satisfaisante, mais les causes sont multifactorielles et pas uniquement agricoles. Cela est aussi lié à la morphologie des cours d'eau, à des plans d'eau qui ne sont pas nécessairement à usage agricole ou encore à des rejets des collectivités.

La profession agricole est fortement mobilisée en faveur de la qualité de l'eau. Les agriculteurs sont en recherche constante de performances techniques, gages de performances économiques et environnementales. Les innovations techniques, les progrès en matière d'agronomie, les investissements pour une meilleure gestion des effluents d'élevage ou pour une meilleure efficacité de l'usage de l'eau, l'arrêt de certains produits phytosanitaires, le maintien des surfaces d'intérêt écologique sont autant d'avancées significatives dont les résultats ne sont pas toujours visibles sur l'état des masses d'eau, compte tenu des dynamiques et des temps de réaction souvent longs. Sur le volet qualité de l'eau, les actions sont accentuées sur les captages prioritaires pour réduire l'utilisation des phytosanitaires et rétablir le non-dépassement des normes réglementaires. Il faut souligner ces progrès dans la communication auprès des concitoyens.

Aujourd'hui, la reconquête de la qualité de l'eau nécessite d'intensifier les actions. Les agriculteurs y sont prêts et font des propositions dans ce sens. Pour leur permettre de mettre en œuvre ces propositions, il faut des outils et des financements. La boîte à outils s'enrichit progressivement avec les paiements pour services environnementaux (PSE), mais elle est encore insuffisante et à l'état expérimental. Ces outils sont indispensables pour donner un cadre juridique à l'accompagnement de la profession agricole. Ces outils contractuels sont la condition pour que les agriculteurs s'engagent de façon volontaire. L'action réglementaire et la maîtrise foncière publique ne doivent intervenir qu'en dernier ressort. Les échanges en cours avec M. HERVOCHON (Département), Atlantic'Eau et les élus de Nort-sur-Erdre convergent pour affirmer cette priorité.

Sur le volet quantité, la Chambre d'agriculture est également très impliquée. Même si le département compte moins d'irrigants que les départements voisins (Vendée et Maine et Loire), ils sont un peu plus de 800 chefs d'exploitation, dont certains ont besoin d'être rassurés quant au devenir de leur activité. D'autres ont besoin d'être encouragés pour engager cette nécessaire transition liée au changement climatique. Ils se sentent de plus en plus attaqués avec une remise en question de leurs systèmes d'exploitation. La Chambre s'est engagée dans un pacte avec le préfet de région, sur la gestion quantitative de la ressource en eau sur 5 territoires en tension, dont le territoire de Grand Lieu. Cet engagement repose sur l'élaboration d'un Projet territorial de gestion de l'eau (PTGE) porté par le SAGE, en concertation avec les acteurs locaux du territoire. Ce projet, se déclinera en actions concrètes, dont certaines sont déjà engagées, notamment l'inventaire des plans d'eau à usage d'irrigation. La Chambre participera aux actions visant à accompagner les irrigants vers la gestion des volumés, de façon concertée et celles permettant de sécuriser l'accès à l'eau pour tous, dans un contexte de changement climatique, notamment par des projets de stockage hivernaux.

Pour conclure, il rappelle les engagements de la Chambre d'agriculture inscrits dans sa stratégie eau validée le 24 janvier 2020.

M. BRARD, président d'Atlantic'eau, souligne qu'une instruction de la Direction générale de la santé publiée le 29 janvier dernier définit enfin les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides, dans les eaux destinées à la consommation humaine. Courant 2020 et après des alertes en 2016, Atlantic'Eau a sollicité des dérogations sur la région de Guémené-Penfao et de Nort-sur-Erdre, afin d'encadrer juridiquement les non-conformités. Ces dérogations sont assorties de plans d'actions destinés à mettre fin aux non-conformités dans les délais fixés de 3 ans. Ces temps d'actions prévoient d'abord des mesures curatives. Ainsi, Atlantic'Eau a mis en place un traitement provisoire au charbon actif en grains sur l'usine d'eau potable de Massérac. Cet investissement de 180 000 euros permet depuis le début d'année de distribuer une eau répondant aux normes de potabilité. À Nort-sur-Erdre, un renouvellement plus fréquent du charbon actif a permis d'abaisser de 0,4 à moins de 0,2 mg / litre la concentration de produits phytosanitaires dans l'eau distribuée. La rénovation de ces deux usines est programmée. Les appels d'offres sont en cours ou seront prochainement lancés : un investissement de 2,8 millions d'euros pour Massérac et de 6,5 millions d'euros pour Nort-sur-Erdre. Ce dernier projet bénéficie d'une participation exceptionnelle de l'État dans le cadre du plan de relance pour un montant de 840 700 euros (dotation 2020).

Au-delà de ces urgences, le souhait d'Atlantic'Eau est de privilégier des solutions préventives, c'est-à-dire, des actions de reconquête de la qualité de la ressource en eau. Le 22 mars dernier, à Saffré, une charte de territoire a été signée : « Bassin de Saffré 2040, tous innovateurs ». La charte traduit la volonté de tous les acteurs du bassin (agriculteurs, collectivités et citoyens) à agir ensemble, chacun à son niveau, pour atteindre en 2040, le non-usage de produits phytosanitaires de synthèse, quelle qu'en soit l'utilisation. Un recours restera toutefois possible en cas d'impasse technique. La charte réunit Atlantic'Eau, l'association Agri Eau Saffré et la Chambre d'agriculture, la communauté de communes de d'Erdre et Gesvres, les 4 communes présentes sur le Bassin Versant et le syndicat de Bassin Versant. Atlantic'Eau a déjà recruté une ingénieure agricole pour porter l'animation des actions en lien avec la Chambre d'agriculture. La démarche bénéficie également de l'appui technique de l'INRAE.

Il souligne l'investissement de la Chambre d'agriculture qui a accepté de s'associer à cette démarche et remercie son président. La qualité de l'eau s'améliore grâce aux agriculteurs. Le désherbage mécanique a montré son efficacité et il doit être encouragé. Atlantic'Eau apporte une aide financière à hauteur de 20 % pour l'acquisition de matériel et de 35 euros par hectare et par passage pour le désherbage

mécanique du maïs. Cela représente 36 000 euros pour la campagne 2019-2020. Cette aide sera étendue à toutes les cultures pour la campagne 2020-2021.

Les nappes de Nort-sur-Erdre et Saffré ont été classées prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement. Des arrêtés de délimitation des aires d'alimentation ont été pris et des programmes d'actions doivent être arrêtés avant fin juin. Des concertations avec les agriculteurs concernés sont en cours. Une rencontre avec les associations de consommateurs et des associations environnementales sont programmées à la mi-avril. Des comités de pilotage ont été arrêtés récemment. Ils se réuniront début juin. Quels que soient les programmes d'actions arrêtés, les évolutions significatives dans les pratiques agricoles ne seront possibles qu'avec un accompagnement financier à hauteur des enjeux. Atlantic'Eau a répondu à l'appel à l'initiative de l'Agence de l'eau pour la mise en place de PSE. Le secteur de Saffré a été retenu et le dossier sera déposé cette semaine. Toutefois, l'enveloppe est limitée. Les aides portent sur la totalité de la surface de l'exploitation et non seulement sur celles incluses dans le Bassin Versant. En soutien à la démarche engagée sur Saffré, le Comité syndical Atlantic'Eau a décidé d'accompagner financièrement ce dispositif. Ce cofinancement qui peut atteindre jusqu'à 100 000 euros par an devrait permettre d'augmenter les surfaces engagées à l'intérieur du Bassin versant.

Il regrette que le secteur de Nort-sur-Erdre où la qualité de l'eau est plus limitée n'ait pas été retenu par l'Agence de l'eau. Les terres y sont particulièrement riches. Les enjeux agricoles sont forts et des tensions ont pu apparaître ces derniers mois. Atlantic'Eau a la volonté d'accompagner financièrement le changement durable des pratiques agricoles sur ce secteur. Toutefois, il est aujourd'hui dans l'incapacité juridique de le faire. Avec l'aide du département, les dispositifs mobilisables ou expérimentés dans d'autres collectivités ont été explorés. Il semble que seuls les PSE puissent permettre d'apporter une aide significative, mais il n'y a pas de cadre réglementaire en dehors du dispositif expérimental de l'Agence. Le SGAR Bretagne a sollicité le Ministère de la transition écologique pour des PSE hors appels à projets de l'Agence, mais rien d'équivalent n'est proposé. Sans cet engagement financier et cet accompagnement financier, il ne sera pas possible d'arriver à une amélioration de la qualité de l'eau. Atlantic'Eau sera vigilant sur l'atteinte des objectifs. Les molécules détectées dans l'eau ne doivent pas être remplacées par d'autres tout aussi nocives. Atlantic'Eau aura recours à de nouvelles méthodes analytiques via les bio-essais et les empreintes chimiques de l'eau pour veiller à la qualité de l'eau produite et distribuée.

Il donne lecture d'une motion prise par le Comité syndical de vendredi dernier pour appuyer cette politique.

M. le préfet fait savoir que le sujet de Nort-sur-Erdre est déjà bien identifié par les services de l'État. Il est d'accord avec Atlantic'Eau pour explorer toutes les pistes.

Temps d'échanges

M. HERVOCHON, vice-président du Conseil départemental, remercie l'expression des différents acteurs sur ce thème important de la qualité de l'eau. La mobilisation de tous est une évidence. Il appuie l'intervention du président d'Atlantic'Eau sur le souhait d'être aidé par les services de l'État pour le captage de Nort-sur-Erdre. Des négociations sont en cours. Le Département et son Président sont mobilisés sur ce dossier. Cet enjeu rejoint également l'enjeu de la sécurisation de l'alimentation en eau potable. La Loire a subi des assecs considérables, ce qui a engendré une tension particulière sur cette ressource en 2019. La sécurisation de l'alimentation en eau potable de la Loire Atlantique passera par la sécurisation des captages d'eau potable et notamment les captages Grenelle. Il est donc important de protéger la qualité de l'eau captage par captage.

M. ALLARD indique qu'il représente l'UFC-Que Choisir. L'UFC est très présente dans les instances où l'eau est évoquée. En 2020, un effort réglementaire a été fait pour se mettre à jour. Il souscrit en grande partie aux propos de M. BRARD. Il souhaite rassurer M. BERNIER également. Les associations de consommateurs ne cherchent pas à attaquer systématiquement l'agriculture. Les financements nécessaires sont en grande partie payés par l'usager. En particulier, le budget de l'Agence de l'eau est alimenté en grande partie par les redevances. Il en est de même pour le budget d'Atlantic'Eau. Par conséquent, les usagers veulent un droit de regard sur ce qui se fait.

Il se félicite que le sujet de l'assainissement non collectif ait été abordé dans le GT2. Il a été très étonné du peu de progression fait sur la qualité de l'assainissement non collectif. Entre 2010 et 2020, il s'est amélioré d'environ 1 % par an. Il réitère sa demande d'un état des lieux des situations d'assainissement non collectifs par les EPCI. Par ailleurs, il se dit très inquiet du retrait progressif de l'Agence de l'eau sur les financements de l'assainissement non collectif.

M. VIOLAIN, représentant la CSF, souhaitait également intervenir sur la place des consommateurs dans le dialogue sur l'amélioration de la qualité de l'eau. Il est aujourd'hui constaté que les consommateurs sont absents en amont des discussions sur les plans d'actions. Pour autant, ils sont particulièrement concernés par la qualité de l'eau et ils participent largement au financement des améliorations et des équipements nécessaires pour corriger la mauvaise qualité de l'eau à la source.

Les associations de consommateurs ont sollicité les agriculteurs sur le secteur de Nort-sur-Erdre pour discuter du futur plan d'action. Aucune réponse n'a été donnée. Il n'y a pas eu de point d'étape intermédiaire sur les évaluations du plan d'action de Machecoul. Par ailleurs, les associations de consommateurs n'ont pas été intégrées à la signature de la charte de Saffré. Il semble absolument indispensable que les consommateurs soient plus présents, y compris dans les comités de pilotage et les comités de suivi des mesures.

Mme DORE, Agence de l'eau, souhaite donner quelques informations complémentaires concernant les PSE évoqués précédemment par M. BRARD. Elle rappelle que les PSE sont dans une phase d'expérimentation. 150 millions d'euros ont été demandés aux Agences de l'eau et 30 millions d'euros pour le Bassin Loire Bretagne afin d'expérimenter ce système de rémunération directe des agriculteurs. Le dispositif a été notifié par la Ministère à la Commission Européenne. Fin 2020, le régime a été accepté, ce qui permet à des agriculteurs de bénéficier des PSE sur certains territoires. Dans le cadre de l'appel à projets, 70 études ont été déposées. L'Agence de l'eau a retenu 46 études, dont 14 pour le Pays de la Loire. Au mois de mai, le CA sélectionnera les territoires qui pourront bénéficier des PSE. Cela fera l'objet de conventions de mandat avec les collectivités. Le SGAR Bretagne a sollicité le Ministère pour voir si le régime notifié du PSE pourrait également être mobilisé sur les BV Algues Vertes.

Atlantic'Eau avait déposé deux dossiers. Le CA a décidé de ne retenir qu'un projet par maître d'ouvrage. Le projet de Saffré a été retenu car la démarche était plus avancée.

M. MARY, président de l'EPTB Vilaine, indique que son établissement couvre une superficie de 11 000 kilomètres carrés, dont 1/3 en Loire Atlantique. Il distribue 12 millions de mètres cubes pour la Loire Atlantique et contribue à la sécurisation de la distribution en eau potable. Cet approvisionnement se fait à partir de l'usine de Férel. L'EPTB est sensible à la qualité de l'eau qui est distribuée. L'EPTB est présent sur la Vilaine aval et amont. Le territoire ligérien est concerné. Deux unités de gestion se mettront en place avec des programmes conséquents en matière d'intervention sur les milieux aquatiques.

Il rejoint les propos partagés sur les PSE et en particulier sur la stratégie de volontariat actif à mettre en place avec les agriculteurs.

La protection des captages dits prioritaires est un point important. L'alimentation en eau potable d'une partie de la Loire Atlantique doit intégrer le fait que ces captages sur la Vilaine moyenne sont essentiels et doivent être traités comme tels. La position des deux départements, Loire Atlantique et Ille-et-Vilaine, doit être cohérente.

Il faut faire le lien entre le petit cycle et le grand cycle de l'eau. Les EPCI qui ont missionné l'EPTB supportent une charge financière substantielle. Il faut s'interroger sur la capacité du petit cycle de l'eau à contribuer au financement du grand cycle de l'eau.

M. PECOT, président du Syndicat Chère Don Isac, indique que sa structure couvre 28 % de la superficie du département. Il souligne l'importance du travail réalisé par le Syndicat du Bassin versant avec Atlantic'Eau.

Sous l'impulsion de l'Agence de l'eau, la signature du contrat CT eau a permis de mettre en place des projets de territoire. Le rôle régalien doit subsister malgré tout. Il faut sortir du cycle destruction-réparation.

Le Syndicat porte 16 actions auprès du monde agricole, en partenariat avec la Chambre d'agriculture. Des diagnostics ont été engagés. Cet appui auprès des agriculteurs est essentiel pour engager l'agriculture vers des systèmes beaucoup plus vertueux en termes d'usage des phytosanitaires.

4. Pacte régional pour la gestion de l'eau

En introduction, M. GERAUD, vice-président de la Région Pays de la Loire, présente la stratégie collective mise en place depuis quelques années et qui aboutit à la proposition de Pacte régional de gestion de la ressource en eau. Cette présentation a été faite en amont aux quatre autres Comités départementaux de l'eau.

Il salue la mobilisation des services de l'État en région et du SGAR en particulier pour aller chercher des crédits auprès du préfet coordinateur de Bassin et du président de région Centre Val de Loire en charge de la gestion du CPIER. Les crédits régionaux seront votés demain en session du Conseil régional pour permettre de commencer les travaux dès 2021 sur le projet du lit de la Loire. L'objectif est de gagner entre 80 centimètres et 1 mètre d'eau et de stabiliser le lit naturel de la Loire. Le projet européen Life Revers'eau cible des actions sur des territoires pour aller reconquérir la qualité des masses d'eau. Le but de cette logique de compétence et de gouvernance était de mettre en place des projets opérationnels.

La mobilisation ligérienne a permis de porter des projets et d'obtenir des résultats. Ce pacte vise à mobiliser l'ensemble des territoires et des acteurs, sans pointer du doigt une filière en particulier. Les collectivités, les industries, les associations et les usagers doivent se mettre autour de la table. La Chambre d'agriculture et l'État doivent se mobiliser pour travailler sur 5 territoires de la région à enjeux quantitatifs eau. Ce pacte sera, en cas d'avis favorable des comités départementaux, acté la semaine prochaine en Comité ligérien de l'eau. Il sera décliné par les Comités départementaux de l'eau avec pour objectif d'avoir une déclinaison très opérationnelle du SDAGE. Cette logique s'inscrit dans le temps et dépasse les limites administratives.

Mme LETESSIER, de la DREAL Pays de la Loire, donne quelques éléments de contexte sur ce pacte. À l'échelle régionale, 11 % des cours d'eau en bon état écologique. Le dernier état des lieux du SDAGE datant de 2019 sert de support à la révision du SDAGE actuel. 77 % des masses d'eau risquent de ne pas atteindre un bon état pour des problèmes de pollution, 72 % pour un problème de quantité et 84 % pour un problème de morphologie. Les pressions sont croisées à l'échelle de chaque masse d'eau.

Elle invite les élus à visionner une intervention de Florence HABETS sur le site de la DREAL qui évoque les conséquences du changement climatique sur la ressource en eau et sur la nécessité d'adapter les usages à la ressource disponible.

La pression hydrologique est due à plusieurs facteurs : les prélèvements directs dans les milieux et les problèmes d'interception par les plans d'eau. Dans la région, des milliers de plans d'eau sont plus ou moins connectés au milieu. La répartition des prélèvements en eau en Pays de la Loire (eau potable, irrigation et industrie) n'est pas homogène. Entre 2000 et 2016, les prélèvements pour irrigation ont eu tendance à augmenter.

Pour atteindre l'équilibre quantitatif, quelques actions sont à mener :

- Encadrer les prélèvements en volume et dans le temps et mettre en œuvre une gestion collective pour mieux identifier les économies possibles et mieux utiliser la ressource disponible,
- Favoriser le développement de cultures et de pratiques mieux adaptées à la ressource disponible,

- Sensibiliser et mobiliser sur les enjeux à la ressource en eau et faire connaître les résultats obtenus par les changements de pratiques agricoles et les process économes dans l'industrie, la modernisation des réseaux,
- Diminuer l'impact des plans d'eau,
- Harmoniser et renforcer les arrêtés cadre sécheresse.

L'état des lieux 2019 montre également la pression due aux pollutions diffuses ou ponctuelles. Pour lutter contre ces pollutions, quelques actions peuvent être envisagées :

- Amélioration des rejets et des réseaux d'assainissement,
- Réduction des apports en intrants agricoles,
- Réduction des transferts des polluants diffus vers les eaux souterraines et les milieux aquatiques,
- Réduction des flux polluants à la mer.

S'agissant de la pression morphologique, une dégradation est à noter. Toutefois, elle est liée à une amélioration de la connaissance des obstacles à l'écoulement par rapport au dernier état des lieux. En faveur des milieux aquatiques, des actions peuvent être menées :

- Préservation et restauration des zones humides,
- Renaturation des cours d'eau et rétablissement de la continuité écologique.

Ce pacte fait suite au Plan Etat-Région adopté fin 2019. Les actions présentées ont trait à la gestion quantitative. L'objectif est de compléter ces actions quantitatives avec des actions qualitatives.

M. NAUD, président du Syndicat du bassin versant de Grand Lieu fait référence à son ouvrage intitulé « *Gouvernance et partage de l'eau : le Bassin Versant de Grand Lieu* ». Les travaux présentés ont été effectués en 2006 avec un atelier du CNRS.

Le Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu et l'ensemble des acteurs regroupés autour de la problématique de la gestion de l'eau sur le Bassin, sont impliqués dans cette démarche depuis de longues années. Il travaille avec l'Association des irrigants de Grand Lieu depuis près de 15 ans.

Il propose une analyse *in situ* des démarches en cours en ce qui concerne la mise en œuvre du projet territorial de gestion de l'eau (PTGE). M. le préfet a souhaité que le Bassin Versant de Grand Lieu puisse être une zone de répartition des eaux. Il y a un an, le Syndicat avait défendu l'idée qu'une bonne zone de répartition des eaux se fonde sur l'interaction entre les différents protagonistes et sur la définition concertée d'un véritable projet. L'objectif de la définition du projet est de faire converger les modalités de gestion de l'eau pour conserver la capacité à alimenter le territoire en eau. Récemment, ce territoire a été soumis à la soudaine arrivée de masses d'eau provoquée par une pluviométrie abondante. Dans la répartition et le projet territorial, ces deux dimensions doivent être intégrées. Ces approches doivent être gérées de façon combinée et conjuguée.

Sur le terrain, le Syndicat a mis en œuvre une action d'inventaire des plans d'eau et des prélèvements depuis un an. 516 points de prélèvements ont été inventoriés. Ils font l'objet d'un travail de terrain très pointu qui consiste à repérer les connexions à la nappe, les déconnexions, les interactions entre les différents points de prélèvements et la masse d'eau dans son ensemble. Pour une gestion cohérente, il faut réunir autour d'une table un comité technique largement représentatif des acteurs de terrain. Le 15 février dernier, des objectifs ont pu être définis en commun pour envisager, dans le cadre du PTGE, une gestion qui combine les éléments morphologiques, les éléments d'usage et qualité des milieux, tout cela, dans une perspective d'évolution climatique.

Il fait allusion à la grille d'analyse qui permet de mieux caractériser les milieux, de mieux en comprendre les fonctionnements et à terme, de mieux en gérer les potentialités ainsi que les contradictions. Cette grille a donné lieu à la définition de pré-objectifs permettant d'inscrire au budget du Syndicat la somme de 150 000 euros pour 2021. Cette somme permettra de recourir à un bureau d'études, à des techniciens et à des scientifiques.

Pour le Syndicat, il ne saurait y avoir dissociation entre la qualité et la quantité de l'eau. Il faut avoir une approche globale. Les véritables projets se construisent aussi dans la contradiction.

Temps d'échanges

M. VIOLAIN, CSF, est également en faveur de la contradiction dans les projets. Cela montre que les consommateurs sont aussi un élément qui permet d'avoir un éclairage différent important. À ce titre, ils doivent être intégrés à toutes les étapes de l'élaboration des projets.

M. PECOT salue l'intervention de Monsieur NAUD sur la dimension territoriale qui est la base de la contractualisation avec l'Agence de l'eau dans les Syndicats Bassin Versant. Le Syndicat Chère Don Isac souhaite avoir cette démarche prospective qui se doit d'être novatrice en termes de gestion de la quantité et de la qualité de l'eau. Avec ce Syndicat, un réel travail de partenariat et de cohérence peut se mettre en place sur l'ensemble des actions.

L'eau fait fi de toute limite administrative. Le Syndicat Chère Don Isac est sur plusieurs départements et deux régions. Pour autant, il serait souhaitable d'harmoniser les arrêtés sécheresse entre les entités administratives.

5. Stratégie pour la sécurité de l'approvisionnement en eau potable

M. FAISSOLLE, du Conseil départemental de la Loire Atlantique, indique que ce groupe de travail est co-animé par la Préfecture et le Département.

La feuille de route comportait 2 types d'actions :

- Évaluer le schéma départemental existant pour la période 2007-2020 et travailler sur des recommandations pour améliorer la disponibilité des ressources à court terme ;
- Étudier l'opportunité de prolonger ce schéma pour en faire un nouveau pour la période 2022-2035 et bâtir ce schéma dans la perspective du changement climatique.

Le groupe s'est réuni deux fois au cours de l'année 2020. Suite à l'étude, un état des lieux a été présenté au groupe le 18 mars. Le bilan et l'évaluation sont en cours. L'analyse critique et les perspectives seront travaillées d'ici fin mai.

Globalement, l'ensemble des travaux qui ont eu lieu ces 15 dernières années ont nettement sécurisé l'alimentation du département en eau potable. L'intégration de 17 000 habitants supplémentaires par an a généré des besoins supplémentaires en termes de sécurisation.

M. SALECROIX, conseiller métropolitain de Nantes Métropole, rappelle que ce Comité départemental de l'Eau se veut un lieu d'échanges autour des enjeux du petit et du grand cycle de l'eau, mais aussi un accélérateur de projets et un élément de réponses concrètes aux problématiques des habitants.

Sur le territoire de la métropole de Nantes, 31 millions de mètres cubes d'eau potable sont consommés. La sécurisation de l'alimentation et de la distribution en eau potable est un enjeu pour les habitants de la Métropole et pour l'ensemble du département. Une des réponses à la question de la sécurisation est le maillage du territoire de la Loire-Atlantique. Ces dernières années, la Loire a connu des situations critiques, en raison du changement climatique. Les biens et les personnes sont impactés. La ressource est également impactée.

La Métropole a 3 axes de travail :

- La sécurisation du processus de production interne à la Métropole,
- La préservation de la qualité de la ressource,
- L'anticipation de la situation de la ressource.

Sur la question de sécurisation, la Métropole engage des réflexions sur les travaux nécessaires et sur l'opportunité éventuelle du déplacement du pompage plus en amont pour éviter la problématique liée à la remontée du bouchon vaseux. La construction d'un deuxième site de production nécessiterait des arbitrages financiers importants.

Sur la question de la préservation de la qualité de la ressource, la Métropole a une prise d'eau de secours en Erdre. Des plans d'investissement importants sont établis dans le but de réduire au maximum les rejets en Erdre. Les actions pour la préservation de la ressource sont très concrètes : la constitution de bassins de stockage et de restitution. Il s'agit d'une question environnementale et un instrument de la relance vertueuse du pays et des territoires. La question du levier financier que représentent ces politiques publiques dans le domaine de la transition écologique et de la réponse aux besoins ne doit pas être écartée dans les débats de cette 3^{ème} session du Comité départemental.

L'anticipation de la situation de la ressource se déploie à travers différentes instances :

- le GIP Loire Estuaire,
- le Syndicat mixte Réseau Loire Alerte.

La Métropole de Nantes aura besoin de l'État à ses côtés, dans la perspective des arbitrages financiers importants qui devront être menés.

6. La gestion quantitative : quel équilibre entre la ressource et les usages

Mme SAINTE, responsable des politiques de l'eau à la DDTM de Loire Atlantique prend la parole. Elle rappelle que la question de l'équilibre entre l'usage et la ressource est traitée dans le chapitre 7 du SDAGE, notamment à travers la disposition 7A-2.

L'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) se décline en 4 volets : analyse des régimes hydrologiques naturels, analyse des besoins du milieu, analyse des différents usages de l'eau et intégration des perspectives de changement climatique.

- Pour l'estuaire de la Loire (SYLOA), le marché est en cours de rédaction. Le lancement doit être réalisé au second semestre, sous réserve d'installation de la CLE.
- L'EPTB du Bassin Versant de la Sèvre Nantaise travaille en partenariat scientifique avec l'INRAE. La convention est en cours de finalisation. Le lancement est prévu au second semestre 2021.
- Sur le Bassin Versant de Grand Lieu, l'étude « usage » est en cours. La CLE a pris l'engagement de mener une étude HMUC complète à horizon 2023. Le territoire est engagé dans la démarche PTGE.
- Pour l'EPTB Vilaine, une étude de préfiguration est en cours. Le 1^{er} marché consiste à identifier les bassins les plus en tension. Le 2^{ème} marché consiste à choisir un ou plusieurs bassins tests pour ensuite travailler sur l'ensemble des bassins en tension dans un 3^{ème} marché.
- Le SAGE de la Baie de Bourgneuf travaille également sur ces études. L'élaboration du cahier des charges est prévue cet automne pour un lancement de l'étude en 2022 (pour deux années).
- Le Syndicat du Bassin de l'Oudon est engagé dans la démarche PTGE. L'étude « volumes prélevables » sera mise à jour.

L'objectif est d'obtenir des premiers résultats d'ici 2023. Ces résultats devront contribuer à une meilleure connaissance de la gestion quantitative sur ces territoires et la gestion des situations critiques.

7. Stratégie d'aménagement et qualité des masses d'eau (GT4)

Mme VINCKE du CEREMA fait un point d'étape par rapport à la démarche engagée sur la stratégie d'aménagement, en lien avec la qualité de l'eau. Cette démarche participative essaie d'associer le maximum d'acteurs. Le groupe s'est réuni 4 fois depuis le début de l'année dans le but de partager un diagnostic et de spatialiser et hiérarchiser les principaux enjeux. À ce stade, le groupe a commencé à travailler sur des orientations qui pourraient porter cette stratégie. L'objectif final est d'avoir un plan d'actions opérationnel.

Elle partage une première cartographie des enjeux. La pression démographique exercera nécessairement une pression sur la ressource en eau. Les zones humides et les trames bocagères sont des enjeux à préserver. À plusieurs endroits, des conflits autour de la ressource en eau émergent et

risquent de s'accroître. Le manque de connaissance entre le monde de l'aménagement et le monde de l'eau est un des enjeux.

Les orientations tournent autour de 3 axes :

- Faire du développement de la trame bocagère rurale et urbaine un projet visible de solidarité territoriale,
- Encourager la sobriété autour de la ressource en eau potable par des aménagements,
- Améliorer la compréhension et l'entente entre les acteurs.

Désormais, l'enjeu fort est d'associer les élus au travail des techniciens.

M. HERVOCHON, vice président du Conseil départemental, précise que l'idée de ce groupe de travail est de faire parler le monde de l'eau et le monde de l'aménagement du territoire. Le département est dynamique et attractif, mais les enjeux sont considérables. L'objectif est de continuer à accueillir une démographie forte tout en préservant un cadre de vie de qualité auquel la qualité des eaux contribue. Pour relever ce défi, l'Assemblée départementale de Loire Atlantique s'est saisie de l'objectif « zéro artificialisation nette » qui suppose un modèle de développement urbanistique et économique différent. Il faudra faire en sorte que la gestion de l'eau soit prise en compte dans les documents d'aménagement et d'urbanisme de manière plus forte. À la veille de l'abrogation de la Directive territoriale d'aménagement de l'Estuaire de la Loire, cette question est importante. Il faut trouver un consensus politique dans le département de Loire Atlantique autour d'un modèle.

Le travail du Cerema devra être impulsé et alimenté par les élus. Pour préserver la qualité de l'eau, le foncier deviendra demain un enjeu stratégique. L'eau est devenue une urgence écologique et une urgence citoyenne. Il est grand temps d'agir et d'accélérer le mouvement.

Temps d'échanges

M. CAUDAL, président de la CLE de la Baie de Bourgneuf remarque l'absence du lien terre-mer et de l'impact de la gestion du trait de côte sur l'évolution de l'urbanisation du littoral. La pression démographique en Loire Atlantique a un impact sur le littoral et le problème de la sécurisation de l'approvisionnement en eau sur le littoral. La terre vue de la mer doit être intégrée dans la réflexion sur l'aménagement du territoire.

M. VIOLAIN, CSF, revient sur l'importance d'intégrer les associations locales. La CSF et l'UFC-Que Choisir font un travail avec les associations locales de consommateurs ou de citoyens. La connaissance de proximité du territoire est importante pour mieux prendre en compte les éléments de terrain dans les études. La collaboration entre les associations départementales et locales contribue à une certaine forme de régulation et d'acculturation.

M. HENRY, vice président de la CCEG, revient sur le sujet du captage de Nort-sur-Erdre. Il s'étonne que l'Agence de l'eau soit empêchée de verser des aides ou d'accompagner une partie de la population. Le captage d'eau et l'agriculture rentrent dans le cadre de la PAC. Il pourrait y avoir un volet au moins sur le captage.

Le Paiement pour services environnementaux PSE est un dispositif expérimental. Il faudrait une possibilité de cofinancement pour découpler les aides de l'Agence de l'eau. Par ailleurs, les aides sont accordées aux agriculteurs qui exploitent la totalité de leur exploitation. Or, certains agriculteurs n'ont que 10, 20 ou 30 % de leur surface sur le périmètre de captage. Dans le cadre de l'expérimentation, la préoccupation porte essentiellement sur le captage.

M. DAVID indique que son association a travaillé pour atteindre une dynamique collective. Les questions de la qualité et la quantité de l'eau prendront de l'ampleur dans les années à venir. Il est donc primordial de s'en saisir aujourd'hui. Des ressources financières seront indispensables. Il faudra harmoniser les financements entre les différents chantiers. La dégradation des ressources en eau a diverses origines. La préservation des milieux naturels et de la biodiversité est liée à une gestion équilibrée de cette ressource. L'association mène un travail sur les cours d'eau et sur la réfection, pour le bien-être de la biodiversité et des animaux. Elle se préoccupe également des rejets industriels dans l'estuaire de la Loire.

Pour l'agriculture, il faut des outils et des financements. Le foncier doit être surveillé. Le changement climatique doit être pris en compte dans les problèmes de ressource en eau et donc de gestion de l'eau. L'association a entamé un dialogue avec les agriculteurs. Les échanges sont constructifs. Toutefois, tous ces travaux ne seront bénéfiques que si la cohésion et l'engagement sont là.

M. PECOT, président du syndicat de bassin versant, rappelle que l'Agence de l'eau joue un rôle spécial pour l'accompagnement financier. Le syndicat travaille en totale fluidité avec M. PONTHEUX de l'AELB. Du fait d'un changement de nomenclature comptable, il alerte M. le préfet sur une impossibilité de récupération du FCTVA. En l'occurrence, les travaux sont conséquents. Cela signifierait, pour le Syndicat une perte de 150 000 à 200 000 euros. Sur les contributions demandées aux EPCI, cette somme très importante remettrait en question la possibilité de réaliser l'intégralité du programme.

M. le préfet remercie M. PECOT de ce point d'alerte.

8. Conclusion

M. GROSVALET, président du Conseil départemental, remercie M. le préfet ainsi que l'ensemble des participants et des intervenants.

L'échelle de l'eau dépasse les frontières administratives, mais l'échelle départementale est propice à la proximité de l'action. Le Comité doit travailler sur des éléments concrets. Les associations de consommateurs sont aussi des contribuables et participent au financement de l'eau. Ils sont les premiers concernés. Ils observent. Ils demandent des comptes et le Comité devra en rendre pour répondre à cette exigence citoyenne, démocratique, sociale et écologique de plus en plus prégnante.

En tant que président du Département, M. GROSVALET estime qu'il ne peut pas se satisfaire d'entendre à chaque réunion que 99 % des masses d'eau sont en état écologique dégradé. Il faut pouvoir observer des progrès. Chacun sera jugé sur ses actes et non sur ses déclarations d'intention.

M. GROSVALET rappelle que M. HERVOCHON évoquait le consensus, M. le préfet la capacité d'agir ensemble. Il ne peut que s'en réjouir, à condition que le consensus ne soit pas le plus petit dénominateur commun. Il faudra pouvoir mesurer la progression et fixer des objectifs ambitieux dans le temps pour pouvoir rendre compte aux concitoyens de l'effet de l'action publique sur la question de la qualité de l'eau. L'État et le Département, au travers de ce Comité départemental, veilleront à pouvoir assurer une progression dans ce domaine.

M. le préfet remercie les membres du Comité pour la qualité des travaux et des échanges de la matinée. Il remercie tout particulièrement les différents intervenants. Toutes les présentations de ce matin ont montré qu'une dynamique est à l'œuvre. Des travaux concrets sont engagés. À l'instar du président du Conseil départemental, il estime que cette dynamique doit aller encore plus loin avec plus d'ambitions, plus d'engagements collectifs et le moment venu, plus de résultats concrets.

Il forme le vœu que les 4 groupes de travail continuent à fonctionner entre les réunions plénières. Leurs travaux sont essentiels.

Des moyens financiers considérables sont mobilisés, apportés par l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental, l'agence de l'eau et les INTERCO. Ces moyens sont là pour permettre la réalisation effective des projets. S'agissant d'argent public, il faudra rendre compte publiquement de l'utilisation faite de ces moyens considérables.

Il rappelle qu'en fin d'année, le Comité départemental de l'eau fêtera son deuxième anniversaire. Avant de lever la séance, il propose une clause de revoyure en fin d'année 2021 pour mesurer les nouveaux résultats et nouvelles actions qui auront été engagées.

La séance est levée à 11 h 55.

Le Préfet,
Signé

Didier MARTIN

Le Président,
Signé

Philippe GROsvALET

Comité départemental de l'eau - réunion du 30 mars 2021

Liste participants

PARTICIPANTS	STRUCTURE REPRESENTEE
M. R. Haviotte	ARS DT 44
M. Pierre Barbera	DDTM directeur adjoint
Mme Pauline Sainte	DDTM
M. Lecoq	ARS44
Mme Laure Letessier	DREAL
M. Cyril Pietruszewski	DDPP
Mme Cécilia Mathis	DDTM44
Mme Lucie Le Guen	DDTM44
Mme Aurélie Vincke	CEREMA
M. Bertrand Gaëtano	OFB
M. Thierry Latapie-Bayroo	DDTM44 – directeur
M. Damien Masinski	Conseil régional
M. Laurent Gerault	Conseil régional – vice-président
Mme Isabelle Perez-Sauvagnat	CD44
M. Patricia Merienne	CD44
Mme Anne-Elisabeth Beuzit	CD44 – directrice
M. Frédéric Faissolle	CD44
M. Jean Charrier	Vice-président commission équilibre territorial CD44 Président du SAH
Mme Chantal Brière	Conseillère départementale
M. Bliho	Nantes Métropole
M. Lucas Eric Mme Maryvonne Lehuède	COMPA d'Ancenis
M. Jean-Michel Brard	Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz président – président d'Atlantic-Eau
M. Joseph David	Cap Atlantique
M. Frédéric Richaud	CARENE
M. Pierre-Yves Henry	CCEG – vice-président
M. Maurice Perrion	Association fédérative départementale des maires de LA, président et président COMPA
M. Philippe Menard	CCEG – directeur de l'aménagement de l'espace
Mme Véronique Roy	CARENE
M. JF Mary	CC Pays de Redon
M. H Ponthieux	Agence de l'Eau Loire Bretagne
M. Yvon Siou	Agence de l'Eau Loire Bretagne
M. B. Doret	Agence de l'Eau Loire Bretagne – directrice
M. H. Ponthieux	Agence de l'Eau Loire Bretagne
N Saur	AELB
M. Bernard Lasne	GIP
Mme Caroline Rohart	SYLOA, directrice
M. Freddy Hervochon	Vice-président délégué aux ressources milieux naturels et foncier CD44 – président du GIP Loire Estuaire
MM. Claude Naud Et François Charruau	Syndicat du bassin versant de Grand-Lieu – président
Mme Michelle Darabi	Syndicat Chère Don et Isac – directrice
Mme Nathalie Keravec	Atlantic-Eau
M. Fabrice Sanchez	SIAEP Gueméné-Penfao
Mme Justine Vallaint	SYLOA
M. Hervé de Villepin	SAH
M. Michel Bellanger	CLCV
M. Didier Pecot	Bassin versant ISAC – président
M. Simon Lery	GIPLE – directeur
M. Jean-Sébastien Guitton	SYLOA – président
Mme Nathalie Kevaléc	Atlantic-Eau
M. Alain Bernier	Chambre d'agriculture 44 président
M. Alain Bernier	Chambre d'agriculture 44 – président
M. Gérard Allard	UFC Que choisir
M. A. Thiberge	Fédération des Maraîchers Nantais
M. Michel Mayol	Bretagne Vivante
M. Jean-Pierre Laffont	Association LPO
M. Joseph Violain	UD-CSF44
M. N. Morel	Association FNE Pays de la Loire- chargé de mission littoral
M. Julien COUE	

Comité départemental de l'eau - réunion du 30 mars 2021

Liste participants

PARTICIPANTS	STRUCTURE REPRESENTEE
M. Rémi Orhon	
Mme Nolwenn Lleour	
Mme Estelle Robineaud	
M. Pascal Simon	
Mme Valérie Leray	
M. Robert Cronier	
Mme Marie-Annick Bouroullec	
M. François Terrier	
Mme Sylvaine Kerrien-Matyar	
M. Laurent Riot	
M. Bruno Gua	
Mme Maud Danet	
M. Alexandre Baudouin	
M. François Terrier	
M. Guillaume Panhellaux	
M. Denis Guibert	
Mme Julie Avenel	
M. Locoq	
Mme Mathilde Gaston	
M. Michael Derangeon (VP Atlantique)	
M. Pascal Vivian	
M. Thierry Vigile	
M. Robin Salecroix	
M. Frédéric Faissolle	
M. Jean-Guy	
M. Claude Caudal	
Mme Sylvie Percot	
M. Jean-Marc Jounier	
Mme Anne-Charlotte Ribault	
M. Pierre Chrétien	
Mme Aurore Gérard	
Mme Delphine Forestier	
M. Jean-Luc Gregoire	
M. Jean-Marc Jounier	
M. Nicolas Douchin	
M. Provost	
M. Stéphane Malhaire	
M. Jacques Bourdin	